



QUE SE PASSE

T-IL A

LA MURAZ

BULLETIN COMMUNAL NO. 13 JUILLET 1994

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Décisions du Conseil	4
Finances 93	6
Nouvelles du SIDEFAGE	8
Disparition du Syndicat du Collège	9
Commémoration du 8 Mai 1945	9
Journée "Commune propre"	10
A.D.M.R	10
Repas des aînés	11
Décorations	11
Les fonds frontaliers	12
Recensements	13
Il y a cinquante ans	14
LA MURAZ	15

LE MOT DU MAIRE

L'une des responsabilités à exercer lorsque l'on est en charge des affaires communales est de prévoir et de prendre les dispositions pour préserver l'avenir.

C'est dans ce contexte que nous avons été amenés à décider l'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols, document d'urbanisme dont s'est dotée la quasi-totalité des communes ayant des frontières voisines avec les nôtres, soit Le Sappey, Archamps, Collonges-sous-Salève, Monnetier-Mornex/Esserts-Salève et Reignier-Esery. C'est dire combien il devient nécessaire à l'heure actuelle d'emboîter le pas et de se doter nous aussi d'un P.O.S. afin que les grandes lignes de notre développement soient définies.

Le plan d'occupation des sols nécessite la mise en oeuvre de moyens fournis par l'Administration et de longues heures de réunions avec les représentants de l'état sont nécessaires, réunions auxquelles prennent part les conseillers municipaux qui s'intéressent à ce sujet.

Ce n'est qu'au printemps 95, si tout va bien, que vous pourrez, lors de l'enquête publique, vous exprimer sur les "contours" des zones urbanisables. La délimitation de ces zones tiendra particulièrement compte de l'existence des exploitations agricoles et de leur pérennité, c'est-à-dire leur chance d'exister dans le temps. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce thème dans les prochains mois.

Aux prévisions, succèdent en principe les réalisations ; je citerai l'une des plus importantes du moment : comme vous avez pu le constater au chef-lieu, une quantité importante de terre, évaluée à plus de 6.000 m³, a été mise en place pour la phase finale du parking dont les bases avaient été construites durant l'automne 93. La plate-forme gravelée sera terminée début juillet et, ainsi, plusieurs dizaines de véhicules pourront trouver place dans les moments d'affluence, tels que les entrées et sorties d'école ; à ces occasions-là, les voitures pourront et devront se garer sur ce parking et non à cheval sur les trottoirs, dans un désordre marquant, comme on peut l'observer aujourd'hui. Attendons la rentrée pour tirer les conclusions...

.../...

Mais avant la rentrée, il y a bien sûr les vacances, pour ceux qui ont la chance de pouvoir en prendre ; ce n'est pas le lot de tout le monde dans nos campagnes. Cependant, l'été reste un moment privilégié où le beau temps nous aide à oublier la dureté des temps... Alors, que le soleil brille fort durant ces prochains mois !

Rendez-vous dans ces colonnes en décembre 94 qui verra paraître le dernier bulletin du mandat que vous nous avez confié en 1989.

Noël JACQUEMOUD



Dans ce numéro, vous pourrez trouver un récapitulatif des recensements de population effectués de 1801 à 1954 pour les communes du canton de Reignier (et jusqu'au dernier recensement de 1990 pour La Muraz). Ces chiffres ont été relevés par Monsieur l'Abbé Antoine VEYRAT qui, pour ceux qui ne l'auraient pas connu, fut curé de la paroisse de 1935 à 1982, année de son décès. Je pense que la publication de ces données est digne d'intérêt et que les passionnés d'histoire locale l'apprécieront.

N.J.

DECISIONS DU CONSEIL

Le conseil municipal

- décide d'accepter la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Bellecombe afin de permettre l'adhésion de la commune d'Arbusigny ;

- donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Monnetier-Mornex - Esserts-Salève au Syndicat des Rocailles ;

- autorise le maire à signer la convention avec ICART PLASTIC pour la collecte de bouteilles plastique d'origine ménagère, avec effet au 1er janvier 1994 pour une durée de trois ans et accepte le tarif, soit 100 F par conteneur et par collecte ;

- prend connaissance de la projection des effectifs scolaires pour les rentrées 1994-95 et 96 et note que, compte tenu de ces prévisions et devant la quasi stabilité de ces effectifs, il n'y a pas nécessité de prévoir la création de locaux pour accueillir une nouvelle classe supplémentaire ;

- autorise le maire à utiliser une ouverture de crédit de trésorerie (auprès du Crédit Agricole de la Haute-Savoie) de 300 000 F au maximum durant l'année 1994 ;

- accepte la prise en charge d'une somme de 50 000 F sur les travaux d'électricité réalisés à la Croisette l'an dernier ; cette somme sera à rembourser en 15 ans ;

- accepte le principe de préfinancement d'une installation de chauffage de l'église, l'association paroissiale prenant en charge l'intégralité de la facture finale ;

- confie à Mr BRUNET, artiste peintre demeurant dans notre commune, la tâche de reproduire le blason communal sur un panneau de bois de 60 X 120 cm pour décorer la salle des fêtes ; le montant de ce travail s'élèvera à 4 200 F ;

- décide de maintenir pour 1994 les taux des contributions directes aux valeurs de 1993, sauf pour la taxe professionnelle qui est ramenée à 17 % (de manière à rapprocher son taux des valeurs pratiquées dans le reste du canton) ;

.../...

- décide de prendre la moitié de la contribution du SIDEFAGE (syndicat d'incinération des ordures) sur le budget communal, et de ne faire porter que l'autre moitié sur la taxe d'enlèvement des ordures. Ceci entraîne une augmentation de cette taxe de 20 F par personne en 1994. Il rappelle que, lorsque la future usine d'incinération sera en service, il faudra s'attendre à une augmentation nettement plus forte;

- vote le budget primitif pour 1994 ; celui-ci comporte une section de fonctionnement d'un montant (équilibré entre dépenses et recettes) de 2 255 135 F, avec sur cette section un prélèvement de 389 689 F pour la section d'investissements, qui s'élève à 2 619 335 F ;

- accepte la proposition de dissolution du syndicat scolaire du collège de Reignier ; l'ensemble de ses attributions, ses actifs et son passif, ainsi que ses personnels, seront transférés à la communauté de communes "Arve et Salève" ;

- accepte la proposition d'achat d'un télécopieur pour la mairie ;

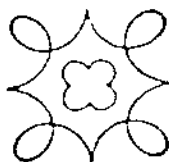
- accepte de prendre à sa charge le creusement d'une tranchée pour la mise en souterrain de la ligne haute tension qui passe au-dessus du terrain de sports de l'école, EDF prenant à sa charge le reste ;

- accepte l'achat d'une bétonnière et d'un groupe électrogène pour un montant de 10 000 F environ ;

- vote à l'unanimité le compte administratif 1993 ; celui-ci présente un excédent de clôture de 186 368,52 F, reporté sur 1994 ;

- accepte le devis de Mr Contat (Eteaux) de 33 500 F pour installer l'eau chaude dans les locaux de l'école primaire. Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires d'été.

M.P. D.D.



FINANCES 1993

L'exercice 1993 se termine avec un excédent de 186 368 F pour la section de *Fonctionnement* et de 450 020 F pour la section d'*Investissement*. Les excédents seront reportés sur l'exercice 1994.

Pour la section de *Fonctionnement*, on peut remarquer que, sur un total de 2 396 000 F, une somme de 640 700 F, soit 26,74 % est prélevée pour financer 70% des dépenses d'investissement. Les frais de personnel (Salaires et Charges sociales) représentent 24 %, les frais d'entretien (matériels et réseaux) 16,5%, les intérêts de nos dettes 15,6 %. Les recettes correspondantes comprennent essentiellement les impôts locaux 36 %, la dotation globale de *Fonctionnement* versée par l'Etat 24 %, les subventions et recouvrements 16,5 %, l'excédent de l'exercice 1992 12 %. Les deux tableaux ci-dessous vous en donnent le détail.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

<i>Denrées et fournitures</i>	89 399,36
<i>Frais de personnel</i>	576 741,21
<i>Impôts et taxes</i>	15 539,66
<i>Trav. & Serv. ext.</i>	395 260,51
<i>Particip. & Contingents</i>	162 833,18
<i>Allocat. - Subventions</i>	17 402,03
<i>Fr. de gestion générale</i>	123 520,79
<i>Frais financiers</i>	373 943,93
<i>Dot. aux cptes amort.</i>	0,00
<i>Charges exceptionnelles</i>	0,00
<i>Charges antérieures</i>	960,00
<i>Prél. dépenses invest.</i>	640 721,21

TOTAL 2 396 321,88

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

<i>Prod. de l'exploit.</i>	91 735,00
<i>Produits domaniaux</i>	24 618,32
<i>Produits financiers</i>	50,00
<i>Recouvr. Subvent.</i>	424 855,36
<i>Dotat. glob. fonct.</i>	627 095,90
<i>Impôts indirects</i>	160 823,91
<i>Imp. dir. autres contrib.</i>	0,00
<i>Contrib. directes</i>	935 110,00
<i>Trav. équip. régie...</i>	0,00
<i>Prod. exceptionnels</i>	2,10
<i>Prod. antérieurs</i>	318 399,81

TOTAL 2 582 690,40

En ce qui concerne la Section *Investissement*, on trouve 4 chapitres :

- Remboursement des emprunts	293 405 F, soit 32 %
- Acquisitions de terrains	53 549 F, soit 5,8 %
- Acquisitions de matériel	90 934 F, soit 10 %
- Travaux de bâtiments et génie civil	414 602 F, soit 45 %

.../...

Les acquisitions de terrain comprennent des régularisations concernant la route du Feu et certains chemins ruraux qui ne sont pas encore cadastrés.

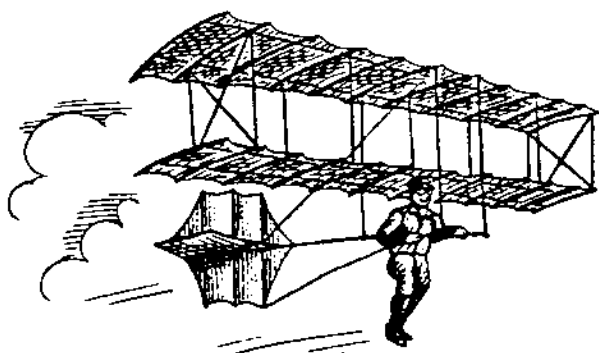
Les acquisitions de matériels comprennent notamment l'achat de l'ordinateur (37000 F), du matériel scolaire (22 000 F).

Les travaux de Bâtiments et génie civil comprennent :

- Travaux au cimetière et à la chaufferie de l'école : 94 320 F
- Travaux de voirie et réseaux : 314 875 F

Les travaux du terrain de sports (installations SPORADIX) n'étaient pas encore facturés au 31 décembre, ce qui explique l'excédent à reporter sur 1994.

E. T.



NOUVELLES DU SIDEFAGE

Vous avez déjà beaucoup entendu parler du Sidefage dans ces colonnes : le Syndicat Intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny-Genevois. Cet organisme, créé en 1990, a été complété en 1991 par l'adhésion du SIVU du Pays de Gex et du SIVOM de Bellegarde. Et il comprend maintenant 98 communes, dont 33 dans l'Ain ; toutes ont volontairement adhéré. Le but étant de se doter d'une usine d'incinération des déchets.

Dans un premier lieu, un bureau spécialisé a proposé un dimensionnement des installations nécessaires, puis une ébauche de cahier des charges. En 1992, sept candidatures sont reçues pour la construction ; quatre sont retenues ; le marché est lancé, et, en 1993, le groupe Tunzine-Streichenberger est retenu. En Mai de cette même année, le site de Bellegarde est choisi. La construction de l'usine nécessitera un investissement de 340 millions de francs (hors taxes).

Les procédures administratives se dérouleront en 1994 : le permis de construire a été déposé le 23 avril ; du 17 mai au 17 juin a eu lieu l'enquête publique. Il est probable que la première pierre sera posée au début 1995, et que les travaux dureront jusqu'en 1997.

Chaque groupement de communes sera doté de déchetteries et de zones de compost pour les déchets verts, ainsi que de "points verts" pour les papiers, les plastiques et le verre. C'est ce qu'on appelle un "tri à la source". Les déchets ménagers et assimilables seront alors transportés par route sur de petites distances jusqu'à un quai SNCF, et transférés ensuite par le rail jusqu'à Bellegarde.

Là, les ordures ménagères seront incinérées, les déchets industriels et commerciaux triés ; l'énergie produite par l'incinération sera vendue à EDF. Les mâchefers serviront dans les travaux publics (en particulier pour la construction de routes).

Les études effectuées ont montré que chaque année il faudra traiter 100 000 tonnes d'ordures ménagères (environ 1 kg par habitant et par jour), et 20 000 tonnes de déchets industriels et commerciaux.

Les tonnages à transporter annuellement sont évalués ainsi : 50 000 tonnes en zone annemassienne, 15 000 tonnes sur la zone de Saint-Julien, 25 000 tonnes dans le Pays de Gex et 10 000 tonnes pour la zone de Bellegarde. Le transport ferroviaire fonctionnera six jours sur sept. Les quais de chargement seront installés dans chaque zone, et les camions ne seront utilisés que pour rejoindre ces quais.

Source : *Bulletin du Sidefage*, numéro 1, Mai 1994

L. V.

DISPARITION DU SYNDICAT DU COLLEGE

Le Collège de Reignier est la propriété de la plupart des communes qui y envoient leurs enfants. Celles-ci avaient constitué un Syndicat intercommunal pour le gérer (en ce qui concerne les bâtiments ; tout ce qui touche à l'enseignement et à la pédagogie ressort de l'Education Nationale et ne concerne pas le Syndicat).

Après la création de la Communauté de Commune "Arve et Salève", il a été décidé de lui transférer les avoirs et les prérogatives de ce Syndicat, et de dissoudre ce dernier. Ceci va permettre à "Arve et Salève", en fonction de la loi sur l'intercommunalité, de toucher de l'argent de l'Etat, et donc de soulager les communes participantes. De plus, cela diminue le nombre d'organismes intercommunaux, ce qui est certainement une bonne chose.

L. V.

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

A l'invitation du Conseil Municipal tout entier, nous étions conviés à nous rassembler à 11 h 30 devant le Monument aux Morts en ce dimanche 8 mai. La cérémonie commença par quelques mots de notre Maire Noël Jacquemoud, rappelant les sacrifices consentis par ceux qui ont donné leur vie pour que la France vive libre, et sans qui nous devrions vivre aujourd'hui sous d'autres lois. Puis le premier adjoint, Alain Truchet, donna lecture du message du Ministre des Anciens Combattants, Monsieur Jean-Philippe MESTRE. La sonnerie aux morts nous invitait alors au recueillement tandis qu'une gerbe était déposée au pied du monument. Enfin la Marseillaise clôtura la cérémonie et nous étions invités à prendre le verre de l'amitié dans les deux cafés du village.

E. T.

JOURNEE COMMUNE PROPRE

Peu de monde en ce samedi matin d'avril, choisi parce qu'en ce début de saison les herbes ne sont pas hautes, ce qui facilite la récupération des divers objets abandonnés dans la nature. Et pourtant, l'écologie et le respect de *Dame Nature* commencent à notre porte et nous concernent tous : la propreté sur les bords des routes, les chemins, les talus et les creux sont avant tout des marques de civisme. Au total, deux pleines remorques ont été récupérées et triées. Tout ce qui ne pouvait pas être remis au service intercommunal de ramassage a été entreposé à la décharge en vue d'une élimination ultérieure.

A la fin de cette matinée un peu fraîche, un casse-croûte fort sympathique réunissait tous les participants sous le préau de l'école où un premier bilan était dressé. Les enseignants nous ont présenté tous les travaux que les enfants avaient réalisés sur ce thème et qui nous montraient leur conscience déjà aiguë de tout ce qui touche à l'environnement. Nous souhaitons vivement qu'ils renforcent leurs convictions en ce domaine afin qu'ils deviennent un jour des citoyens responsables.

E. T.

ADMR

C'était au tour de la commune de La Muraz de recevoir, cette année, le traditionnel repas organisé par l'ADMR des Tourelles, et qui réunit les conjointes et conjoints des aides ménagères et bénévoles qui constituent cette association. C'est le restaurant de l'Union qui nous reçut et, durant cette soirée, Madame Lucette Bouclier, présidente, a tenu à féliciter Madame Marthe Rémusatti, aide-ménagère, qui prenait sa retraite après avoir oeuvré de longues années avec conscience auprès des personnes âgées. Un cadeau lui a été remis, et tous nous lui souhaitons bonne chance pour cette retraite. C'est Madame Christiane Guérin qui assure son remplacement.

C. Z.

REPAS DES AINES

C'était le 24 avril, à la salle des fêtes, que la commune a cette année fêté ses aînés.

Les membres du conseil municipal et les membres extra-communaux du bureau d'aide sociale accueillirent avec toujours autant de plaisir une soixantaine de convives de 65 ans et plus, y compris leurs conjoints. Après un mot de bienvenue de Monsieur le Maire, les invités prirent place pour le repas. Au moment du dessert, notre artiste du jour, Monsieur GATEAU (et ceci n'est pas un jeu de mots) nous fit chanter au rythme des airs d'autrefois. La journée se termina après quelques pas de danse et l'on se donna rendez-vous à l'année prochaine.

M.P. D.D.

DECORATIONS

C'est une nombreuse assistance qui, répondant à l'invitation de Monsieur le Maire et du Conseil, se pressait à la salle des fêtes ce dimanche 29 mai, afin d'honorer les mères de famille, et plus particulièrement cinq d'entre elles, mamans de cinq enfants, Mesdames Jacquemoud, Baillard, Laverrière, Guérin et Lavergnat.

Durant cette cérémonie, Monsieur le Maire, en présence de Monsieur Sonnerat, Conseiller Général, rappela le rôle unique de chaque maman, gardienne et équilibre du foyer, distribuant amour et réconfort. C'est avec émotion que chaque maman reçut la médaille de la famille française. Egalement durant cette cérémonie, Monsieur Sonnerat remit à Gustave Baillard, conseiller municipal, la médaille d'argent des communes, suite à 25 années de présence continue au Conseil de La Muraz. Nous avons tous pu apprécier sa bonne humeur, son sérieux et sa disponibilité au service de la communauté. Un livre de photos lui fut remis en souvenir de cette journée.

C'est devant un apéritif que se termina cette matinée.

C. Z.

LES FONDS FRONTALIERS

Les frontaliers travaillant dans le Canton de Genève paient leurs impôts sur le revenu en Suisse, et pas en France (c'est le contraire pour ceux qui travaillent dans d'autres cantons ou d'autres pays). Ceci est le résultat de plusieurs accords franco-suisse sur la fiscalité directe, sans lesquels les frontaliers seraient doublement imposés.

A la suite de l'accord du 29 janvier 1973, Genève reverse chaque année à la France une somme correspondant à 3,5 % de la masse salariale des frontaliers. Pour l'année 1991, cela a fait une somme de 68 millions de francs suisses (par contre, pour les personnes travaillant dans les autres cantons, Vaud et Valais pour la Haute-Savoie, c'est la France qui rétrocède 4,5 % de leur salaire brut). Cette somme est divisée entre les deux départements concernés, Ain et Haute-Savoie ; la répartition de cet argent n'y est pas faite de la même façon.

En Haute-Savoie, les crédits sont répartis par le Conseil Général :

- versement direct aux communes dont la population est composée de plus de 2,5 % de frontaliers ; cet argent est versé au budget de fonctionnement, et peut être utilisé selon les besoins des communes ;
- subventions aux communes (suivant le même critère, un peu assoupli) pour des investissements publics ;
- interventions spécifiques en zone frontalière : action sanitaire et sociale (hôpitaux, logements...) et services publics (eau et assainissement, électrification rurale, constructions scolaires, péage de l'autoroute Saint-Julien - Annemasse) ;
- utilisation directe par le Conseil Général dans son budget départemental.

Pour notre commune, ceci donne une somme très importante : 405 898 francs en 1993 comme versement direct.

Le versement direct est proportionnel au nombre de frontaliers connus dans la commune. C'est donc ici l'occasion de recommander à toutes les personnes travaillant en Suisse de se faire connaître en Mairie, de manière à ce que la commune puisse en tenir compte au moment de demander ces fonds. Ce n'est jamais agréable de payer des impôts, mais ça l'est un (tout petit) peu moins quand on sait qu'une partie reviendra chez soi...

Sources : "Le Frontalier Magazine" (organe du Groupement des Frontaliers)

L. V.

Canton de REIGNIER - RECENSEMENTS

	La Muraz	Monnetier	Esserts-S.	Esery	Reignier	Arbusigny	Pers-Jussy	Scientrier	Fillinges	Nangy	CANTON
1801	662	425	324		1 138	806	1 390	252	1 357	302	6 656
1822	750	430	500		1 355	821	1 400	370	1 800	<u>600</u>	8 026
1848	<u>1 035</u>	699	<u>575</u>		1 922	<u>999</u>	<u>1 953</u>	487	<u>2 035</u>	537	<u>10 242</u>
1862	922	770	520		1 772	873	1 793	473	1 896	488	9 507
1867	900	749	543		1 814	844	1 875	<u>508</u>	1 931	546	9 710
1873	895	765	535		1 728	863	1 819	475	1 815	491	9 386
1876	820	900	528		1 760	938	1 755	490	1 791	516	9 498
1881	841	830	571		1 887	931	1 845	506	1 656	501	9 568
1887	831	881	521		1 854	945	1 731	488	1 630	525	9 404
1897	868	822	544		1 793	987	1 647	445	1 473	501	9 080
1902	752	811	510		1 796	913	1 545	411	1 493	403	8 634
1907	708	737	541		1 703	880	1 579	394	1 429	417	8 388
1912	661	703	529		1 693	804	1 529	373	1 260	424	7 976
1921	584	647	403		1 691	780	1 326	350	1 109	384	7 274
1927	580	770	157	230	1 785	703	1 273	355	1 120	381	7 354
1931	547	792	152	200	1 749	682	1 233	352	1 081	371	7 159
1936	547	867	<u>170</u>	217	1 843	678	1 126	318	1 055	345	7 167
1946	516	1 002	161	209	1 750	582	1 079	315	1 034	348	6 996
1954	445	<u>1 315</u>	146	<u>257</u>	<u>2 168</u>	506	1 084	323	1 148	338	7 730
1962	434										
1968	367										
1975	436										
1982	537										
1990	580										
superficie	1438 ha	1144 ha		2508 ha		1230 ha	1868 ha	721 ha	1167 ha	435 ha	10511 ha

IL Y A CINQUANTE ANS...

Il y a cinquante ans, à La Muraz, c'était la guerre ; et même la fin de la guerre. Mais pas la fin des problèmes ni des privations sans nombre qu'elle avait apportés avec elle. Ceci transparait, parfois, des comptes-rendus du conseil municipal de l'époque.

En effet, cette année-là, la commune dut :

- accorder des assistances à trois personnes jugées dans le besoin,
- mettre en location un terrain appartenant à une dame hospitalisée aux frais de l'administration,
- demander le droit à du charbon supplémentaire pour le chauffage des cinq classes et de la mairie ; ne l'ayant, semble-t-il, pas obtenu, elle mit en adjudication la fourniture de 60 stères de bois de chauffage.

Le 19 septembre, le "Comité local de Libération Nationale" se réunissait en mairie et reconduisait le conseil précédent, qui élisait Mr Jean-Marie Mégevant comme maire, et Louis Joseph Laverrière comme adjoint. C'est la seule fois qu'on peut lire une allusion à la guerre en cours sur le cahier des délibérations.

Pendant ce temps-là, la vie continuait. On augmentait le tarif du poids public, on accordait des améliorations de traitement au secrétaire de mairie et au receveur municipal, ainsi qu'à la personne qui conduisait le corbillard. Le conseil approuvait le transfert du contrat de fourniture d'électricité de la société "Les Forces Motrices de Savoie" à "L'Energie Industrielle" ; on se rappelle alors qu'EDF n'existe que depuis la Libération, et qu'auparavant ce service était rendu par des sociétés privées. Un devis de 183 000 F pour la construction de trois chemins ruraux (Grange-Rouge, Lachat et Bovagne) était accepté. Et le conseil votait le compte administratif pour l'année 1943 ; celui-ci comportait 197 530,30 F de recettes, et 147 596,90 F de dépenses ; l'année 1942 ayant eu 371 744,10 F d'excédent de recettes, le résultat de 1943 était un excédent de recettes de 421 677,50 F (soit près de trois fois le montant des recettes de l'année) ; les occasions de dépenser devaient être bien rares...

L. V.

LA MURAZ

Pour tout savoir sur votre commune...

1 - Caractéristiques de la commune :

- Altitude à la Mairie : 640 mètres
- Point culminant : 1 309 mètres (au lieu-dit "Les Rochers de Faverges", sur le Salève)
- Superficie : 1 437 hectares et 62 ares
- 610 habitants
- Appartient : au Canton de Reignier,
à l'arrondissement de Saint-Julien
à la Communauté de Communes "Arve et Salève"

2 - Administration communale :

- Mairie : le secrétariat est ouvert les mardis et vendredis,
de 13 h à 18 h
Tél. 50.94.51.86 (aux mêmes heures)
- Permanences du Maire : mardi, de 19 h à 20 h, et sur rendez-vous
- Réunions du Conseil Municipal : le premier jeudi de chaque mois
(sauf exception), à 20 h ou 20 h 30 selon la saison ;
consulter le tableau d'affichage

3 - Enseignement :

- Ecoles maternelle et primaire : tél. 50.94.54.17
- Cantine scolaire : gérée par l'Association de Parents d'Elèves
de l'Ecole de La Muraz
- Collège public : à Reignier
- Lycée public des Glières : à Annemasse
- Ramassages scolaires, en direction de Reignier ainsi que
d'Annemasse et Ville-la-Grand : assurés par les Cars Gal, Le
Sappey, tél. 50.44.14.64, et financés par le Conseil Général.

4 - Services divers : organisés en collaboration avec d'autres communes, ou dépendant d'organismes départementaux ou nationaux, de Syndicats intercommunaux ; ou bien encore sans rapport avec l'administration ni les pouvoirs publics :

- Service de cars : La Muraz-Annemasse :
tous les vendredi matin, départ 8 h, retour 12 h,
abri-bus place de la Mairie
- Ramassage des ordures ménagères : tous les lundis après-midi
(reporté au mardi après-midi si le lundi est férié)
- Gendarmerie : Reignier, tél. 50.95.75.11
- Police-Secours : composer le 17
- Pompiers (Centre de Secours d'Annemasse) : composer le 18
- Service d'urgence médicale : tél. 50.38.11.22
(24 h sur 24, y compris dimanches et jours fériés)
- SMUR : tél. 50.92.47.47

.../...

- Assistante Sociale : secteur de Reignier ; Madame Carrot,
tél. 50.43.44.94 ;
permanence : les premiers et troisièmes vendredis du mois
- Hôpital d'Annemasse, à Ambilly ; tél. 50.87.40.40
- Clinique de Savoie, à Annemasse ; tél. 50.92.07.22
- Clinique des Vallées (neuro-psychiatrique), à Ville-la-Grand :
tél. 50.38.31.91
- Eau : Syndicat des Rocailles, tél. 50.43.46.93
en cas d'urgence, composer le 50.95.76.06
- Electricité ; EDF, La Roche-sur-Foron,
tél : 50.25.88.88 (dépannage)
50.03.00.03 (administration)
- Bureau de Poste : Mornex,
Adresse postale : 74560 LA MURAZ
- Trésor Public-Perception : Le Florin, 2 rue Du Dr Goy à Reignier
tél. 50.42.40.55
- Contributions Directes ; Hôtel des Impôts, route de Thonon,
à Annemasse ; tél. 50.37.40.75
- Agence Nationale Pour l'Emploi ; 21 avenue de Verdun à Annemasse
tél. 50.37.27.08
- Presbytère d'Esery : tél. 50.36.55.26

5 - Associations :

Diverses associations existent dans la commune :

- Association Parentale "Lou Ptiou" (halte-garderie)
- Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Primaire
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : s'adresser en mairie
- Sports et Loisirs (avec des sections de vélo tout-terrain,
d'aérobic féminine, de yoga, une bibliothèque) ;
- Association Communale de Chasse Agréée ;
- Association de Pêche ;
- Association Paroissiale Saint-Antoine.

Vous pouvez aussi trouver d'autres associations :

- à Reignier (chorale, donneurs de sang, apiculteurs, etc...)
- à Annemasse (vois à la Maison des Associations pour savoir tout
ce qui existe).

